

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

Dépôt du projet de loi 29 modifiant des dispositions légales dans le domaine buccodentaire : des changements qui devront viser l'amélioration de la santé buccodentaire des Québécois

Montréal, le 5 juin 2019 – Après 20 ans de discussions, de négociations et de travaux avec l'Office des professions, auxquels se sont ajoutées des demandes répétées aux instances gouvernementales afin que soit déposé un projet de loi ayant pour objectif de modifier et de clarifier les champs de pratique des professionnels de la santé buccodentaire, l'Ordre des dentistes se réjouit du dépôt du projet de loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées. Ce projet permettra de poursuivre les discussions sur la question de l'accessibilité à des soins buccodentaires de qualité pour tous et de revoir l'organisation des soins dans l'intérêt du public. L'ordonnance émise par le dentiste sera un véhicule moderne et représentatif de la façon de fournir des soins dans le domaine de la santé en général.

Les travaux de révision des lois en santé buccodentaire ont débuté en 1999. En octobre 2017, l'Office des professions a déposé auprès du ministère de la Justice une proposition finale de définition des champs de pratique et des activités à réserver pour les quatre professions reliées exclusivement au domaine buccodentaire. En plus de la profession de dentiste, la santé buccodentaire occupe notamment les hygiénistes dentaires, les denturologistes et les techniciens dentaires. Par ailleurs, l'Ordre des dentistes procède à une consultation afin qu'un règlement encadrant la pratique des assistantes dentaires paraisse rapidement.

Au chapitre des changements proposés dans le projet de loi, l'Ordre des dentistes salue l'autonomie accordée aux hygiénistes dentaires, laquelle permettra d'accroître les mesures de prévention auprès de plusieurs clientèles vulnérables. D'ailleurs, l'Ordre des dentistes invite officiellement l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec à participer dès maintenant à un comité mixte voué à la rédaction d'un guide de pratique indispensable pour que l'implantation d'une nouvelle loi se fasse dans l'intérêt des patients et avec une compréhension commune à tous les intervenants. Le début rapide de ces travaux, qui pourront s'ajuster en fonction du texte final de la loi, fera en sorte que les changements proposés auront des effets positifs sur les patients.

L'Ordre des dentistes présentera sa position officielle à la commission des institutions, mais il demeure disponible d'ici là pour répondre aux questions des élus sur le sujet et contribuer ainsi à la tenue d'un débat sain et constructif.

« Nous tenons à remercier la ministre Lebel qui a décidé de prioriser ce dossier et de déposer un projet de loi attendu depuis de nombreuses années, déclare le Dr Barry Dolman, président de l'Ordre des dentistes. Nous participerons activement à son adoption en ayant pour seuls objectifs d'offrir des soins buccodentaires curatifs et préventifs de qualité à tous les Québécois tout en leur assurant un diagnostic médical et un plan de traitement qui respecteront les meilleures pratiques dans le domaine. »

À propos de l'Ordre des dentistes du Québec

L'Ordre des dentistes du Québec regroupe près de 5 300 dentistes. Sa mission est d'assurer la qualité des services en médecine dentaire par le respect de normes élevées de pratique et d'éthique et de promouvoir la santé buccodentaire auprès de la population du Québec.

– 30 –

Pour toute information ou demande d'entrevue :

Victor Henriquez, Public stratégies et conseils, 514 377-1102, victor@publicsc.com